



Les assises criminelles de la Cour d'appel de Fada N'Gourma siégeant dans la salle d'audience du Tribunal de grande instance (TGI) de Tenkodogo, ont débuté le lundi 27 novembre 2017 et pris fin le 2 décembre. Au total, 21 dossiers contenant des chefs d'accusations portant, entre autres, sur des coups et blessures volontaires, des tentatives de viols, des complicités de tentative d'assassinats, d'assassinats, d'infanticides, de viols, d'incendie volontaire et de tentative de meurtre, de meurtre, etc. qui étaient inscrits à l'ordre du jour des assises criminelles de la Cour d'appel de Fada N'Gourma siégeant à Tenkodogo.

Les audiences se sont déroulées du 27 novembre au 2 décembre 2017. Le procureur général près la Cour d'appel de Fada N'Gourma, Rasmané Bikienga, a indiqué que cette première session des assises criminelles de la Cour d'appel de Fada N'Gourma est placée sous le signe «de la justice». «Quand nous disons justice, nous entendons rendre une justice juste et équitable aux différents accusés et aux différentes parties civiles présentes à cette session. Ces sessions criminelles nous permettront de reconquérir la confiance des justiciables», a-t-il expliqué. Il a, en outre, souligné que la loi portant procédure applicable devant la Chambre criminelle, à l'épreuve du temps, a présenté des faiblesses et il était impérieux qu'elle soit revisitée afin de permettre à la Chambre criminelle de fonctionner de façon permanente et correctement. Le greffier en chef a porté à la connaissance des autorités présentes et du public, les textes qui régissent ce genre d'audiences et les réquisitions y relatives qui ont permis la désignation de Tenkodogo comme pool criminel pour connaître des dossiers inscrits au rôle de son ressort et celui de Koupèla pour l'année judiciaire 2017-2018. «Souvent critiqué pour son inaccessibilité, son laxisme et sa lenteur, l'appareil judiciaire ne semble pas avoir une bonne image auprès du peuple qui l'a mandaté et au nom duquel elle officie. Pour se défaire des tares, le législateur a adopté le 29 juin 2017, la loi n°041 -2017 AN portant organisation, fonctionnement et procédure applicables devant la Chambre criminelle», a souligné le procureur général. A l'entendre, cette session constitue une vitrine pour les autres Cours car, elle est la toute première qui se tient après l'adoption de la nouvelle loi avec des défis immenses à relever.

## Assises criminelles de Tenkodogo : 21 dossiers inscrits au rôle

Écrit par Sidwaya

Jeudi, 07 Décembre 2017 02:11 - Mis à jour Jeudi, 07 Décembre 2017 02:15

---

Une mention spéciale a été faite par Rasmané Bikienga à la police judiciaire qui a développé des initiatives pour attirer dans ses filets, des accusés qui courraient dans la nature. Aux accusés, il a annoncé que des mesures sont prises pour leur garantir un procès juste et équitable conformément aux dispositions contenues dans cette loi. Il a aussi indiqué que le barreau a été saisi et une commission d'office des avocats devant défendre les accusés est constituée.

Bougnan NAON

Sidwaya